Association canadienne des professionnel.le.s de l'immersion

L'immersion française:

Une priorité nationale pour l'avenir du bilinguisme officiel canadien

Mémoire présenté par l'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI) dans le cadre du renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028

Novembre 2026

Introduction

L'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI) est le seul organisme national dont la mission est de soutenir l'ensemble des professionnel.le.s de l'immersion française, notamment les enseignant.e.s, conseiller.ère.s pédagogiques, stagiaires, directions et cadres scolaires. Forte de près de cinquante ans d'existence et d'un réseau de près de 10 000 membres œuvrant partout au Canada, elle contribue au développement et à la qualité des programmes par la formation continue, l'accompagnement linguistique et pédagogique, le réseautage, la réalisation d'enquêtes et d'études, la diffusion et la vulgarisation de la recherche, ainsi que la création et le partage d'outils et de ressources. Par son ancrage dans les milieux, sa capacité de mobilisation et ses travaux à portée nationale, l'ACPI dispose d'une connaissance approfondie des enjeux de l'immersion française et d'une expertise spécialisée qui lui permettent d'éclairer les orientations et les décisions fédérales.

L'ACPI a notamment mené deux consultations pancanadiennes auprès des professionnel.le.s de l'immersion, l'une entre 2016 et 2018 et l'autre, entre 2024 et 2026, toutes deux réalisées avec le soutien financier du ministère du Patrimoine canadien. La plus récente consultation a généré 2 649 participations dans les dix provinces et deux territoires où l'immersion française est actuellement offerte. Cette démarche d'envergure a permis de recueillir les perceptions des professionnel.le.s de l'immersion française sur l'évolution de leurs réalités et de leurs besoins. Dans un contexte marqué par la pénurie de personnel enseignant qualifié, trois grands constats se dégagent de cette consultation : la transformation des classes et la diversification des besoins des élèves, un exercice professionnel de plus en plus exigeant et une reconnaissance encore insuffisante des particularités de l'immersion française. Ces constats, conjugués à l'expertise développée par l'ACPI au fil de ses travaux et de ses interventions, éclairent les priorités qu'elle soumet ici à Patrimoine canadien.[1]



L'immersion française est une innovation pédagogique canadienne qui, depuis plus de 60 ans, contribue à transformer le paysage linguistique du pays. Elle participe à la vitalité et à l'élargissement de la francophonie canadienne, tout en favorisant l'apprentissage et l'utilisation des deux langues officielles. Son apport à l'avenir du français et au développement du bilinguisme canadien doit être pleinement reconnu et soutenu par des investissements durables.

▶ Dans le cadre des consultations sur le prochain Plan d'action pour les langues officielles, l'ACPI demande au gouvernement fédéral de reconnaître explicitement l'immersion française comme priorité nationale et de prendre les engagements nécessaires pour soutenir durablement les professionnel.le.s, la qualité des programmes et l'ensemble de l'écosystème de l'immersion.

Les recommandations de l'ACPI

1. Reconnaître l'immersion française comme priorité nationale et soutenir les professionnel.le.s



▶ Malgré l'intérêt soutenu des familles, l'immersion française demeure confrontée à des défis importants. La pénurie de personnel enseignant qualifié, les difficultés de rétention, la diversité des besoins des élèves et les disparités régionales fragilisent les programmes.

Les perceptions recueillies lors de la consultation pancanadienne de l'ACPI illustrent l'ampleur de ces préoccupations. Parmi les répondant.e.s, 74 % ont désigné la pénurie d'enseignant.e.s qualifié.e.s comme l'un des enjeux les plus préoccupants pour l'avenir de l'immersion et du français langue seconde, 78 % ont signalé l'augmentation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers parmi leurs défis quotidiens et 60 % ont mentionné le manque de ressources pédagogiques adaptées.[1] Le recrutement ne peut constituer à lui seul une réponse suffisante.

▶ Il faut investir dans la formation continue, le mentorat et l'accompagnement pédagogique. Les personnes enseignantes, les conseiller.ère.s pédagogiques et les directions d'école doivent pouvoir compter sur un soutien professionnel tout au long de leur carrière pour favoriser la qualité des pratiques, le développement des compétences et la rétention du personnel.

L'immersion doit être accessible à tous les élèves, quels que soient leurs profils linguistiques, culturels ou leurs besoins d'apprentissage. Des mesures concrètes doivent favoriser leur inclusion, leur réussite et leur persévérance scolaire.

La diversité des parcours du personnel enseignant constitue aussi une richesse. Les personnes issues de l'immigration et formées à l'étranger ou encore celles issues de l'immersion apportent des expériences et des perspectives qui enrichissent les milieux scolaires. Il importe de valoriser ces parcours et de soutenir l'intégration professionnelle, le développement des compétences, l'appui linguistique et la rétention du personnel.

L'accès à des ressources de qualité en français est une autre condition essentielle à la réussite de l'immersion. Les milieux doivent pouvoir compter sur du matériel pédagogique diversifié, imprimé ou numérique, ainsi que sur des contenus culturels francophones riches et accessibles, à des coûts abordables dans toutes les régions du pays. Au-delà de l'apprentissage de la langue, ces ressources permettent aux élèves de découvrir la diversité des cultures francophones, de développer leur intérêt pour le français et de multiplier les occasions de l'utiliser. Les élèves doivent aussi pouvoir bénéficier de services spécialisés de soutien à leurs apprentissages, notamment en orthopédagogie, en psychologie scolaire et en aide à l'enseignement, offerts en français et adaptés à leurs besoins.

---

1. Association canadienne des professionnels de l'immersion (2026). *Rapport final de la consultation pancanadienne sur l'immersion française.* **acpi.ca/consultation-pancanadienne/**

2. Mettre en place un mécanisme pancanadien permanent de collecte et d'analyse de données

Le Canada ne dispose toujours pas d'un portrait national suffisamment complet et actualisé des programmes d'immersion française. Les données disponibles sur les inscriptions et les établissements ne permettent pas, à elles seules, de faire un état de situation cohérent et complet des réalités des milieux et du personnel de l'immersion française à l'échelle pancanadienne.

Les consultations menées par l'ACPI apportent un éclairage précieux sur les perceptions et les besoins exprimés par les professionnel.le.s. Ces résultats gagnent à être mis en relation avec des données régulièrement actualisées sur le nombre d'élèves inscrits en immersion française, les établissements qui offrent ces programmes ainsi que le nombre et la répartition du personnel enseignant. Ces deux sources d'information complémentaires permettraient de brosser un portrait plus complet de l'immersion française au Canada, de cibler les actions et de documenter les progrès.

Le gouvernement fédéral devrait soutenir la mise en place d'un mécanisme pancanadien permanent de collecte et d'analyse de données, en collaboration avec les provinces, les territoires et les organismes spécialisés.



Ces données, conjuguées aux résultats de la recherche et aux enseignements tirés des projets déjà financés, permettraient de mieux cerner les besoins, de suivre l'évolution des programmes et d'orienter les investissements. La diffusion des résultats favoriserait le partage des pratiques prometteuses.

3. Assurer un financement de base pluriannuel et des enveloppes pour les projets

La qualité et la pérennité de l'immersion française reposent notamment sur l'accès à une expertise spécialisée, à des services d'accompagnement et à des occasions de développement professionnel adaptés aux besoins des milieux. La mission de l'ACPI, qui consiste à soutenir l'ensemble des professionnel.le.s de l'immersion française à l'échelle pancanadienne, lui confère un rôle distinctif. Son expertise, développée au fil de près de 50 ans d'existence, lui permet d'offrir un soutien spécialisé aux milieux et de favoriser le partage des connaissances et des pratiques à l'échelle nationale.

Un financement de base pluriannuel, stable, prévisible et adapté à l'augmentation des coûts est indispensable pour préserver cette expertise et assurer la continuité des interventions.

Il permet aux organismes de maintenir leurs équipes, de conserver leurs compétences spécialisées et de planifier leurs actions à long terme. Cette stabilité permet aussi de répondre aux besoins émergents des milieux et de maintenir des services accessibles au-delà des échéances propres aux projets financés.

Ce soutien doit être complété par des enveloppes souples et accessibles pour financer des projets de recherche et de vulgarisation des connaissances, de développement professionnel, d'inclusion et d'innovation pédagogique. Ces enveloppes doivent aussi permettre la création, l'adaptation et la diffusion de ressources pédagogiques et de produits culturels de qualité en français. Les investissements par projets offrent notamment la possibilité d'expérimenter des approches, d'en évaluer et d'en diffuser les résultats, puis de déployer plus largement les initiatives qui s'avèrent porteuses.

Les investissements fédéraux devraient favoriser la complémentarité des initiatives, respecter les expertises propres aux organismes et encourager le partage des connaissances afin d'éviter les chevauchements et d'en maximiser les retombées.



4. Instaurer une concertation permanente avec les organismes spécialisés

▶ Les organismes nationaux spécialisés ne doivent pas être considérés uniquement comme des bénéficiaires de financement ou des exécutants de projets. Leur expertise doit contribuer à l'élaboration des orientations fédérales.

À cet égard, le réseau pancanadien de l'ACPI, ses enquêtes, ses études et son expertise spécialisée lui permettent de faire remonter les préoccupations des milieux, de contribuer à la définition des priorités et d'éclairer les décisions publiques. La participation des organismes spécialisés à ces décisions doit être reconnue comme un levier de qualité et de cohérence des interventions fédérales, au bénéfice de l'ensemble des milieux de l'immersion française.

▶ L'ACPI recommande des mécanismes permanents de concertation avec Patrimoine canadien, notamment des tables de travail thématiques accordant une place explicite à l'immersion française. Les organismes spécialisés doivent être associés à la définition des priorités, à la conception des programmes de financement et à l'évaluation des initiatives qui les concernent.

Conclusion

Les programmes d'immersion française accueillent actuellement près d'un demi-million d'élèves annuellement, sans compter le Québec. Selon les données publiées par Statistique Canada, 477 105 élèves étaient inscrits dans ces programmes en 2023-2024 (cette donnée exclut le Québec).[2] Statistique Canada observe par ailleurs une association marquée entre la fréquentation de l'immersion et la capacité de soutenir une conversation en français chez les personnes de langue maternelle autre que le français vivant hors Québec.[3] L'immersion contribue ainsi à l'élargissement et à la vitalité de la francophonie canadienne, tout en favorisant le développement du bilinguisme officiel.

▶ Le prochain Plan d'action doit traduire cette contribution en engagements concrets pour assurer l'accès à des programmes de qualité, soutenir durablement les professionnel.le.s, garantir la capacité d'action des organismes spécialisés et reconnaître leur contribution aux décisions fédérales.

Investir dans l'immersion française, c'est investir dans une francophonie canadienne vivante et diversifiée, tout en renforçant les fondements du bilinguisme officiel au Canada.

Rappel de nos recommandations

1. **Reconnaître l'immersion française comme priorité nationale et soutenir les professionnel.le.s**
2. **Mettre en place un mécanisme pancanadien permanent de collecte et d'analyse de données**
3. **Assurer un financement de base pluriannuel et des enveloppes pour les projets**
4. **Instaurer une concertation permanente avec les organismes spécialisés**

2. Statistique Canada. Tableau 37-10-0009-01 Nombre d'élèves dans les programmes de langues officielles, écoles primaires et secondaires publiques, selon le type de programme, l'année d'études et le sexe.
DOI: doi.org/10.25318/3710000901-fra

3. Statistique Canada (2024). *La participation aux programmes d'immersion en français, le bilinguisme et l'usage du français à l'âge adulte, 2021* (Recensement en bref). Statistique Canada.
La participation aux programmes d'immersion en français, le bilinguisme et l'usage du français à l'âge adulte, 2021.



Association canadienne des professionnel.le.s de l'immersion

admin@acpi.ca
170, Laurier Ouest, suite 1106
Ottawa (Ontario) K1P 5V5, Canada

L'ACPI bénéficie de l'appui financier du gouvernement du Canada.